



## Conseil économique et social

Distr. générale  
18 avril 2001  
Français  
Original: anglais

**Réunion spéciale de haut niveau  
du Conseil économique et social  
avec les institutions de Bretton Woods**  
1er mai 2001

### **Différents aspects de la coopération internationale en vue du renforcement du financement pour le développement**

#### **Note du Secrétaire général**

#### **Introduction**

1. La réunion spéciale de haut niveau du Conseil économique et social avec les institutions de Bretton Woods s'est avérée une instance utile de dialogue intergouvernemental et interinstitutionnel depuis plusieurs années. La présente note contient des données de base et des questions qui pourraient être examinées lors de la réunion spéciale de haut niveau de 2001.

2. Le dialogue qui se tiendra lors de la réunion de 2001 vient à un moment particulièrement opportun car le Comité préparatoire de la réunion internationale de haut niveau chargée d'examiner la question du financement du développement à l'échelon intergouvernemental se réunira à nouveau le lendemain. Le Fonds monétaire international (FMI) et la Banque mondiale participent déjà activement aux préparatifs de la Réunion et les discussions de la réunion spéciale de haut niveau du Conseil économique et social, faisant intervenir des hauts fonctionnaires de différents ministères des finances, de l'économie et des affaires étrangères, pourront aider le Comité à orienter ses débats de fond.

3. L'Assemblée générale a recommandé que lors de leur réunion de haut niveau, le Conseil économique et social et les institutions de Bretton Woods examinent

les modalités nécessaires pour consolider encore l'action mondiale d'édification d'un système financier international renforcé et stable, capable de répondre aux priorités de la croissance et du développement, en particulier des pays en développement, et de promouvoir la justice économique et sociale dans l'économie mondiale (résolution 55/186 de l'Assemblée générale, par. 24). Les deux grands thèmes de la réunion visent à donner suite à cette demande.

#### **I. Élimination de la pauvreté, aide publique au développement et dette**

4. La Déclaration du Millénaire, adoptée par l'Assemblée générale le 8 septembre 2000 (voir résolution 55/2) lors du Sommet du Millénaire auquel ont participé 147 chefs d'État et de gouvernement et 187 États Membres. Dans la Déclaration du Millénaire, les chefs d'État et de gouvernement se sont engagés à atteindre d'ici à 2015 un ensemble d'objectifs en matière de développement, notamment de réduire de moitié la proportion de la population mondiale dont le revenu est inférieur à un dollar par jour (par. 19). Pour que cet objectif soit atteint, les économies en développement,

en particulier les plus pauvres et les moins avancés, doivent connaître une croissance beaucoup plus élevée que par le passé et mieux répartir les bénéfices de la croissance à l'échelle de leur population. À cette fin, les gouvernements se sont engagés à créer un environnement propice tant au niveau national que mondial. Des politiques et des institutions économiques, sociales et financières appropriées, aux niveaux national et international, sont essentielles à cet égard. La réalisation de ces objectifs exige également que tous les pays disposent des ressources humaines et financières suffisantes. La qualité des ressources humaines dépend de la capacité d'un pays de fournir santé, éducation et autres services fondamentaux, ce qui dépend en partie de la disponibilité de ressources financières appropriées. De ce fait, alors qu'un développement fructueux relève de bien d'autres éléments que du financement, un apport suffisant de ressources financières est essentiel si l'on veut que tous les pays atteignent les objectifs du développement fixés dans la Déclaration du Millénaire.

5. Les ressources intérieures financent la plupart des dépenses de développement et de lutte contre la pauvreté des pays en développement, mais elles doivent en général être complétées par un financement extérieur public et privé. Pour les pays en développement à faible revenu, en particulier les moins avancés, l'aide publique au développement (APD) est la principale source de financement extérieur, en particulier pour les dépenses de base comme l'éducation et la santé, le financement d'un système de protection sociale et des investissements d'infrastructure. Pour atteindre les objectifs du millénaire, il est nécessaire d'augmenter massivement les versements d'APD, en particulier après le déclin enregistré au cours des années 90, notamment par les plus grands donateurs. Seuls le Danemark, les Pays-Bas, la Norvège et la Suède respectent l'objectif fixé en matière d'APD, consistant à verser un montant net correspondant à 0,7 % de leur produit national brut (PNB). Pour ce qui est des pays développés en tant que groupe, le pourcentage en 1999, dernière année pour laquelle des données sont disponibles, n'était que de 0,24 %.

6. Pour les pays pauvres très endettés (PPTÉ) et plusieurs autres pays dont l'endettement est fort, la dette extérieure est principalement imputable au gouvernement et le service de la dette pèse considérablement sur le budget public et sur la balance des paiements. De ce fait, les quelques ressources disponibles ne sont pas consacrées à des dépenses sociales ou d'infrastructures,

ce qui sape les efforts de développement et de réduction de la pauvreté.

7. Il est donc essentiel de faire avancer la mise en oeuvre de l'Initiative renforcée en faveur des pays pauvres très endettés afin d'atteindre les objectifs du millénaire. Dans certains cas, un allègement encore plus important que celui prévu par l'initiative PPTÉ est envisagée, comme en témoigne la décision prise par les pays du Groupe des Sept (G-7) d'aller au-delà des objectifs de l'Initiative et d'annuler les crédits commerciaux éligibles des pays remplissant les critères de l'Initiative en faveur des pays pauvres très endettés<sup>1</sup>.

8. D'autres pays lourdement endettés se sont par ailleurs déclarés préoccupés par les charges sur le plan social de leur endettement, indiquant que des efforts supplémentaires étaient nécessaires pour garantir que le service de la dette extérieure ne les empêche pas d'atteindre les objectifs fixés. En termes plus généraux, il est nécessaire d'augmenter massivement le transfert net de ressources financières à destination de nombreux pays en développement à l'appui du développement et de l'élimination de la pauvreté. Il convient également de veiller à ce que la réduction de la dette publique ne se fasse pas au détriment des flux d'APD.

9. Toutefois, les corps législatifs et l'opinion publique des pays donateurs s'interrogent sur l'efficacité des programmes d'APD et de coopération multilatérale pour le développement. On pense désormais que la réponse réside en partie dans une plus grande participation de toutes les parties concernées dans la conception de la stratégie de développement afin d'améliorer les politiques et d'augmenter le degré de « propriété locale » des programmes et des projets. Dans le même temps, une plus grande efficacité administrative et une meilleure coordination de la part des donateurs, ainsi que le resserrement des partenariats avec les pays bénéficiaires, sont toujours très indispensables. Ces préoccupations ont conduit à des mesures novatrices comme les documents stratégiques de lutte contre la pauvreté et le cadre de développement intégré, sous la direction des institutions de Bretton Woods, et le Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement et les bilans communs de pays en ce qui concerne les activités opérationnelles des organismes, fonds et programmes des Nations Unies.

10. De nombreux pays en développement ont demandé une assistance internationale pour renforcer leurs capacités d'élaboration et d'exécution de réformes po-

litiques de façon plus participative et transparente. Le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), la Banque mondiale, le Fonds monétaire international (FMI) et les donateurs bilatéraux apportent leur assistance aux pays bénéficiaires pour formuler des stratégies de développement en ce sens.

## Questions

11. La réunion spéciale souhaitera peut-être examiner les questions ci-après :

a) Les efforts multilatéraux visant à aider les pays en développement à améliorer la cohérence, la transparence et la participation dans l'élaboration de leurs politiques devraient aboutir sur des programmes qui orientent les partenariats des donateurs avec les bénéficiaires de l'aide. Comment les gouvernements évaluent-ils les résultats de ces nouveaux mécanismes? De quelle façon les politiques des pays en développement ont-elle changé en conséquence? Comment les gouvernements et les institutions des pays donateurs ont-ils répondu à ces nouvelles approches? Quelles sont les autres mesures nécessaires?

b) La restructuration des obligations en matière de dette extérieure, aussi bien pour les pays à faible revenu que pour les pays à revenu moyen, exige l'action de plusieurs organismes ou groupes indépendants s'occupant de différents types d'emprunts, notamment le Club de Paris en ce qui concerne la majeure partie des dettes publiques bilatérales et des « comités de coordination » (ou Clubs de Londres) pour la plupart des dettes envers des banques commerciales. Par ailleurs, les obligations des pays à revenu moyen et les dettes des pays à faible revenu envers les institutions multilatérales doivent parfois être rééchelonnées. Ce processus pose trois sortes de problèmes. D'une part, cela peut prendre plusieurs années et cela impose une lourde charge à tous les intéressés, en particulier aux fonctionnaires du pays débiteur. Deuxièmement, le montant global de l'aide accordée à un pays en difficulté peut ne pas suffire pour permettre à ce pays d'atteindre ses objectifs de développement. Troisièmement, la répartition du coût de l'allègement de la dette entre les créanciers peut ne pas être équitable. Comment répondre à ces préoccupations? Comment est-il possible d'améliorer la restructuration de la dette? Existe-t-il des moyens pour que tous les intervenants parviennent à un consensus sur le principe de répartition de la charge?

c) Étant donné que les objectifs de la Déclaration du Millénaire ne seront atteints qu'au prix d'efforts supplémentaires de la part des pays donateurs et bénéficiaires d'APD, le Secrétaire général a proposé de lancer une campagne internationale en faveur des objectifs de développement du Millénaire<sup>2</sup>. Une telle campagne permettrait de contrôler les progrès accomplis par les pays par rapport aux objectifs, d'évaluer les incidences financières à chaque phase et d'identifier les ressources nécessaires. Les objectifs étant fixés sur 15 ans et les besoins financiers ne pouvant être estimés de façon fiable sur une telle période, il a été proposé que la campagne soit d'une durée limitée à cinq ans. Quels éléments seraient nécessaires pour que les gouvernements donateurs et bénéficiaires s'engagent pleinement dans une telle campagne? Les gouvernements accepteraient-ils qu'elle mette l'accent à la fois sur les différences entre les résultats et sur les efforts supplémentaires nécessaires pour relever le défi des objectifs du millénaire?

## II. Responsabilité des secteurs public et privé dans la prévention des crises financières

12. La prévention des crises financières exige des réformes politiques au niveau national, mais aussi au niveau mondial. Au cours des dernières années, des mesures importantes ont été prises à cet égard, mais il reste encore beaucoup à faire. Il s'agit notamment de renforcer les politiques nationales et d'améliorer la coopération entre les gouvernements, en particulier dans des cadres multilatéraux. Dans le même temps, les acteurs du secteur privé doivent également remplir leur rôle.

13. L'édification d'un système financier international plus stable et propice au développement est une responsabilité qui incombe au premier chef aux pays à titre individuel. Les pays en développement et les pays en transition déploient des efforts considérables pour exécuter des politiques macroéconomiques saines, renforcer leur secteur financier et procéder à d'autres réformes d'ordre structurel. Il convient d'encourager de tels efforts. Les avis divergent parfois pour définir ce qui constitue « des politiques saines », en particulier dans des domaines comme la gestion des comptes de capitaux et le choix du régime de taux de change. Par ailleurs, en plus d'être saines d'un point de vue techni-

que, les politiques retenues doivent être durables sur le plan politique dans le pays concerné.

14. Les pays développés ont une responsabilité majeure pour soutenir la stabilité financière internationale alors que des impératifs nationaux, mais aussi internationaux, les obligent à contrôler de plus près le secteur financier. Des objectifs fixés au niveau mondial doivent également être inclus dans d'autres domaines, en particulier le commerce international, où un élargissement de l'accès des pays en développement et des pays en transition aux secteurs protégés des marchés des pays développés se fera à l'avantage des pays importateurs et exportateurs. L'annonce récente par l'Union européenne d'un calendrier précis d'ouverture de son marché à l'admission en franchise des exportations de tous les produits « à l'exception des armes » des pays les moins avancés est une mesure encourageante dans cette direction. Il ne s'agit toutefois que de la démonstration partielle par ces pays, et par les pays développés en général, des avantages dont bénéficient, selon eux, les pays qui libéralisent leurs échanges.

15. Alors que l'intégration de l'économie mondiale s'accélère, des aspects de la politique intérieure qui étaient autrefois des préoccupations strictement nationales, font désormais l'objet d'une attention internationale, en particulier dans le domaine financier. L'un de ces domaines est l'établissement de normes et de codes internationaux pour le secteur financier, notamment la définition des critères de coopération des centres financiers « offshore » avec les autorités étrangères. Dans certains domaines, les principes sont décidés au sein d'organismes dont la composition est limitée; dans certains cas, leur mise en oeuvre incombe également à ces organismes. Dans d'autres domaines, la mise en oeuvre des principes n'est pas obligatoire, mais elle est encouragée sur le plan international; par exemple, elle est attendue des pays qui veulent avoir accès à des facilités comme les lignes de crédit exceptionnelles du FMI.

16. Lors de la précédente réunion spéciale de haut niveau du Conseil économique et social avec les institutions de Bretton Woods, plusieurs participants ont souligné qu'il était important de tenir compte des préoccupations de tous les pays, petits ou grands, y compris les pays en développement, lors de l'élaboration de règles et de normes internationales. Les codes et les normes prudentiels, essentiels pour garantir à la stabilité du système financier, doivent être définis de façon plus démocratique, ont estimé les participants à cette

réunion, afin d'être véritablement adaptés à la situation des différents pays et que ceux-ci les considèrent comme légitimes<sup>3</sup>.

17. Étant donné que le secteur privé représente l'énorme majorité des flux financiers internationaux, le consensus entre les gouvernements est qu'il devrait jouer un rôle plus actif dans la prévention et dans le règlement des crises financières. En termes plus généraux, la confiance du secteur privé est un facteur déterminant des flux privés. De leur côté, les investisseurs et les créanciers privés cherchent à mieux avoir accès aux informations et à dialoguer avec les décideurs gouvernementaux. La communauté internationale est ainsi appelée à envisager des modalités pour des contacts plus réguliers entre les secteurs public et privé et une mise en commun des informations afin d'encourager et de stabiliser les flux financiers du secteur privé.

18. Par ailleurs, les organismes de la société civile se sont déclarés préoccupés par les relations financières internationales. Alors qu'il incombe aux gouvernements membres de prendre des décisions dans les instances officielles multilatérales, les préoccupations et les propositions de la société civile peuvent avoir une valeur unique. Il est de plus en plus souvent tenu compte de ces contributions. Il est également devenu évident que l'acceptation par le public en général, ce que l'on décrit souvent comme la « propriété » d'une politique, revêt une grande importance pour le succès des mesures internationales.

19. Par ailleurs, on reconnaît de plus en plus aujourd'hui que le secteur des finances ne peut être considéré indépendamment des autres grandes catégories d'interaction économique internationale. Les coprésidents du Comité préparatoire de la Réunion internationale de haut niveau chargée d'examiner la question du financement du développement à l'échelon intergouvernemental ont fait observer dans leur résumé de la deuxième session du Comité préparatoire qu'il y avait une convergence de points de vue comme quoi « il faudrait mettre l'accent sur le développement de la coopération et de la cohérence entre les divers organismes internationaux s'occupant de questions financières, commerciales et de développement. Certains mécanismes existent déjà à cet égard, mais il reste encore beaucoup à faire pour développer et renforcer la cohérence et la compatibilité des actions menées par les institutions financières internationales, l'Organisation mondiale du commerce et l'ONU<sup>4</sup> ».

## Questions

20. La Réunion spéciale souhaitera peut-être examiner les questions ci-après :

a) Quelles sont les mesures supplémentaires nécessaires pour améliorer le dialogue et la transparence dans les questions financières internationales? Comment la collaboration mondiale peut-elle être renforcée afin d'identifier les problèmes naissants, les crises imminentes, les politiques faisant défaut au niveau mondial et les moyens de résoudre ces questions? Comment un dialogue de confiance plus efficace peut-il être engagé au niveau national, par exemple pour réduire les délais entre l'exécution des réformes politiques et l'amélioration de la perception des investisseurs et des prêteurs internationaux?

b) Les modalités actuelles de participation des parties prenantes dans l'élaboration des normes et des codes financiers sont-elles adéquates? Comment peut-on donner la souplesse nécessaire aux normes et codes internationaux? Cette souplesse doit-elle être limitée au calendrier de mise en oeuvre? Comment de telles questions peuvent-elles être examinées de la façon la plus fructueuse et figurer parmi les priorités de la communauté internationale?

c) Certains pays augmentent leur coopération économique et financière aux niveaux régional et sous-régional, notamment dans le cadre de consultations et de coordination macroéconomiques, en contrôlant les faiblesses financières et en ayant recours à des systèmes d'assistance mutuelle. Les groupes régionaux peuvent également jouer un rôle en représentant les intérêts de leurs pays membres dans des institutions et des instances plus vastes. Ainsi, les institutions dont la composition est limitée mais dont les responsabilités sont mondiales pourraient mettre au point des structures et des méthodes qui soient plus inclusives, sans devenir stériles et inefficaces. Quel est le rôle que la coopération régionale et sous-régionale doit jouer dans l'architecture financière mondiale? De quelle façon doit-elle se rattacher aux institutions mondiales?

## Notes

<sup>1</sup> Déclaration des Ministres des finances et des gouverneurs des Banques centrales du Groupe des Sept, Palerme (Italie), 17 février 2001.

<sup>2</sup> Voir le rapport du Secrétaire général au Comité préparatoire de la Réunion internationale de haut niveau chargée d'examiner la question du financement du développement à l'échelon intergouvernemental (A/AC.257/12), par. 90 et 91.

<sup>3</sup> Voir la note du Secrétaire général (E/2000/79) sur la réunion spéciale de haut niveau du Conseil économique et social avec les institutions de Bretton Woods, tenue le 18 avril 2000 (annexe, par. 47).

<sup>4</sup> Jørgen Bøjer (Danemark) et Asda Jayanama (Thaïlande), « Déclaration commune des coprésidents publiée lors de la clôture de la deuxième session de fond du Comité préparatoire de la Réunion internationale de haut niveau chargée d'examiner la question du financement du développement à l'échelon intergouvernemental », 23 février 2001 (voir <[www.un.org/esa/ffd](http://www.un.org/esa/ffd)>). Voir également les *Documents officiels de l'Assemblée générale, cinquante-cinquième session, Supplément No 28A (A/55/28/Add.1)*, annexe I, par. 22.